



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

PROROGATION D'ARRETE DE LA CIRCULATION –

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu la demande en date du 05/11/2019 par laquelle Monsieur David COINTRE, agissant pour le compte de l'entreprise FOURNIE GROSPAUD RESEAUX, domicilié TSA 70011 -69134 DARDILLY Cedex, demande la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux électriques et d'éclairage, chemin de la Chapelle à VAUDREUILLE.

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie – signalisation temporaire;

Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Considérant **qu'un délai supplémentaire est nécessaire à cette réglementation,**

ARRETE :

- Article 1^{er} :** Le présent arrêté proroge les dispositions prises, à savoir que la circulation sera réduite à une seule voie, et le stationnement des véhicules sera interdit dans les deux sens, sur la bas-côté du chemin de la Chapelle, **jusqu'au 15/04/2020.**
- Article 2 :** L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra être possible pendant toute la durée des travaux.
- Article 3 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de la société FOURNIE GROSPAUD RESEAUX.
- Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VAUDREUILLE
- Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune de VAUDREUILLE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 07/01/2020

Mr Le Maire

